

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/110/7.5

Feuillet n° 167



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Bertrand CAGNIART, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Denis ADAMSKI, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Dominique DURAND, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Annie DELAGE, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Patrick GAGNEPAIN, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Nicolas DJERBI, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Dominique DURUY

Suppléant : Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Élodie REBEYROL, Jacques MIGNOT, Patricia FLAGEAT, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Bernadette MERLIN, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Caroline CHEVALIER., Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Attribution de subventions aux entreprises

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa stratégie de développement économique,

Vu la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant son règlement d'intervention des aides aux entreprises,

Vu la délibération N°2023/091/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 rue Tasset, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, le recours peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

024-20004150-20250930-DE2025_110-DE
Reçu le 03/10/2025

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'accorder des subventions aux entreprises ci-dessous, dans le cadre de leurs projets d'investissement. Le montant des subventions est basé sur des devis. Si le montant des factures s'avère plus bas, le versement final du solde de la subvention sera proratisé. Il sera possible de verser un acompte de subvention sur production de premières factures, au prorata.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de la Vice-Présidente Francine BOURRA, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **D'ACCORDER** des subventions aux entreprises dans le cadre de leurs projets d'investissement, comme suit :

Entreprise
Raison sociale : E.I. de FONDAUMIERE Grégory Activité : Restauration de sabres japonais Nom – Prénom des Dirigeants : M. de FONDAUMIERE Grégory Adresse : 1738 Rte des Fours à chaux – 24 120 TERRASSON-LAVILLEDIEU RCS : 939 247 995 Projet d'investissement : Création d'activité Montant total de l'investissement éligible : 1511.25 € HT Règlement d'Intervention SRDEII : Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité Assiette subventionnable : 1511.25 € HT Taux d'intervention : 100 % Montant de la subvention : 1511.25 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 3011.25 €

Entreprise
Raison sociale : E.I. TURRIAN Nans Activité : Plomberie – Chauffage - Sanitaire Nom – Prénom des Dirigeants : M. TURRIAN Nans Adresse : 30 avenue Victor HUGO – 24 120 TERRASSON-LAVILLEDIEU SIRET : 802 112 623 000 29 Projet d'investissement : Création d'activité Montant total de l'investissement éligible : 2634.80 € HT Règlement d'Intervention SRDEII : Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité Assiette subventionnable : 2634.80 € HT Taux d'intervention : 100 % Montant de la subvention : 2634.80 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 4134.82 €

 **DE DIRE** que le montant des subventions est basé sur des devis. Si le montant des factures s'avère plus bas, le versement final du solde de la subvention sera proratisé. Il sera possible de verser un acompte de subvention sur production de premières factures, au prorata.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, Terrassonnais
le 30/09/2025

AR Prefecture

024-200041150-20250930-DE2025_110-DE
Reçu le 03/10/2025

Le Président, Communauté de Communes
Dominique BOUSQUET
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 55 96 10

Fait et délibéré au siège